



Numéro de référence : 417'257
Numéro de la facture : 1'101'688'866 du 22.01.2016

Lieu de consommation
LAMPE 325
Chemin des Mayoresses 53
1012 LAUSANNE

ELECTRICITE

Libellé	Index Ancien	Index Nouveau	Coef.	Quantité	Prix Unitaire	Montant en CHF
---------	-----------------	------------------	-------	----------	------------------	-------------------

Point de livraison - CH100850123450000000000000104325K

Calcul des montants

Utilisation du réseau

Période du 01.01.2015 au 31.12.2015

Energie pour éclairage 385.28 x 0.21000 = 80.91

Entretien pour éclairage 1,00 à CHF 9,20/mois 110.40

Sous-total utilisation du réseau (TVA non comprise) 191.31

TVA électricité

Période du 01.01.2015 au 31.12.2015

TVA à 8.0% sur CHF 191.31 CHE-108.956.664 TVA Services industriels 15.30

Sous-total TVA 15.30

Sous-total électricité 206.61

Déduction des acomptes électricité facturés (TVA comprise) -154.95

Total électricité 51.66

De nouvelles conditions tarifaires relatives à la fourniture d'énergie électrique sont applicables dès le 1er janvier 2011. Elles se trouvent dans leur intégralité sur le site de la Ville de Lausanne (www.lausanne.ch/sil) ou vous seront envoyées sur simple demande écrite à notre support clientèle, case postale 7416, 1002 Lausanne ou sil.contactsclients@lausanne.ch.

Suite à la décision du Conseil communal du 18 février 2014, la taxe sur l'électricité dévolue à l'éclairage public augmente de 0,3 ct dès le 1er juillet 2014 pour atteindre 1,1 ct/kWh. Cette augmentation permet de financer le plan lumière traçant les lignes directrices de l'éclairage public pour les dix prochaines années.